

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 20 Février 2024
19 heures 00**



CC/CR

N° 003106

Finances - Création
Budget Annexe
Animation Jeunesse
au 1er janvier 2024

Publié le :

27 février 2024

Le Mardi 20 Février 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 14 février 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Rémi ROLLAND donne pouvoir à Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal son souhait de créer un budget annexe pour gérer l'ensemble de dépenses et des recettes du service Animation Jeunesse.

La Ville d'Apt reconnaît l'importance de fournir des activités d'animation adaptées aux jeunes de la Ville. Afin de répondre au mieux à ce besoin il est proposé au Conseil Municipal d'identifier l'ensemble des dépenses et des recettes du service animation jeunesse rattaché à la Commune, via un budget annexe.

Ce budget annexe fournira également une vue d'ensemble plus précise des fonds disponibles pour l'animation jeunesse, permettant ainsi une allocation plus efficace des ressources. En concentrant les recettes sur ce service spécifique, il devient plus facile de mesurer l'efficacité des investissements et de garantir que les fonds sont

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 2
Mme CELCE
M. GIORGETTI

ABSTENTION(S) :

utilisés de manière optimale pour répondre aux besoins des jeunes de la ville.

En fin de compte, cette initiative contribuera non seulement à améliorer les services d'animation jeunesse à Apt, mais elle renforcera également la confiance du public dans la manière dont les fonds publics sont gérés et investis pour le bien-être de la communauté locale.

Il est proposé au Conseil Municipal la création du budget annexe Animation Jeunesse.

Ce service public administratif sera financé en grande partie par une participation communale à laquelle se rajouteront la participation des usagers (personnes physiques, administrations publiques, CAF...).

D'autres recettes pourront également y participer.

La nomenclature comptable sera celle du budget principal, à savoir la M57.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1412-1 et L1412-2 ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptable relatives aux collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission Finances en date du 13/02 ;

Considérant la nécessité d'individualiser les activités d'animation jeunesse de la Commune au sein d'un budget annexe, afin de faciliter la lisibilité budgétaire et permettre une meilleure transparence.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Décide de créer un budget annexe « Animation Jeunesse » à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Décide d'ouvrir l'exercice comptable au 1^{er} janvier 2024 et de valider l'ensemble des régularisations d'écritures comptables passées entre le 1^{er} janvier 2024 et la date de mise en place réelle du budget annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Yannick BONNET**



**LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY**